



DELIBERATION MUNICIPALE N° 09 /DM/C-MBMO/SG/2019

PORTANT ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE DE MBANKOMO POUR L'EXERCICE 2020

- Vu la Constitution,
Vu la Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
Vu la Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret 2018/449 du 01 Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu le Décret 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscription Administratives et portant organisation de leur services
Vu le Décret 2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune, de la Communauté Urbaine et des Syndicats de commune ;
Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019, portant nomination de Madame ZONGO née NYANBONE Antoinette au poste de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
Vu l'Arrêté n° 00000243/A/MINATD/DCTD du 08 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire ATANGANA Jean Bonaventure et les adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono ; Région du Centre.
Considérant les nécessités de services ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : le Budget de la Commune de Mbankomo, pour l'Exercice 2020, est adopté en Recettes et en Dépenses à la Somme de *Un Milliard Cinquante-Quatre Million Quatre Cent Quatre-Vingt-Neuf Mille Cinq Cent Trente-Un (1 054 489 531) FCFA* ; réparti ainsi qu'il suit :

1. Première partie : LES RECETTES

- a. Les Recettes de Fonctionnement : 505 455 798 FCFA, soit 47,93 %
b. Les Recettes d'Investissement : 549 033 733 FCFA, Soit 52,07 %

2. Deuxième Partie : LES DEPENSES

- a. Les Dépenses de Fonctionnement : 447 505 798 FCFA, soit 42,44 %
b. Les Dépenses d'Investissement : 606 983 733 FCFA, soit 57,56 %

Article 2 : La présente délibération prend effet pour compter de sa date d'approbation par l'autorité de tutelle et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nicolas Bertrand
Cadre des CTD

AMPLIATIONS :

- Préfet/Mak
- SRCE/Ydé
- SDL/Ngoumou
- Dossier/Chrono/Archives

LE PRESIDENT DE SEANCE

LE MAIRE

ATANGANA Jean-Bonaventure

NGOUMOU, le

Vu et approuvé

LE PREFET,

Antoinette J. ZONGO
Administrateur Civil Principal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019 DE LA SESSION ORDINAIRE
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MBANKOMO

NOMBRE DE CONSEILLERS _____ 25
 EN FONCTION _____ 24
 PRESENTS _____
 ABSENTS _____
 DECEDE _____ 01

L'an Deux Mil Dix-Huit et le quatorzième Jour du Mois de Novembre, s'est tenu dans la Salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Mbankomo, une session ordinaire du Conseil Municipal, conformément à l'article 95 alinéa 2; de la loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes.

Délibération Municipale N° 09 /DM/C-MBMO/SG/ 2019
 Portant vote du Budget de la Commune de Mbankomo pour l'Exercice 2020

Etaient présents les Conseillers ci-après :

	SIGNATURE			SIGNATURE	
	Oui	Non		Oui	Non
1. ATANGANA Jean Bonaventure			14. BELOBO Fridolin Joseph		
2. FOU DA OTTOU Jean Paul			15. OLINGA MBÉLÉ Épse MEBADA		
3. MVESSO Née MBOE Jeanne. A			16. NKIE Martin Cyrille		
4. AMOUGUI Simon Pierre			17. NAMA NAMA Robert III		
5. ETOA née FOTSO Marie Louise			18. BABENI Rose		
6. ANDELA MENGUE Régine			19. OWONA Robert Onésim		
7. NDOBO Charles			20. ESSOMBA Jean Marie Claude		
8. ADOUMENA MBATSOGO Francis			21. MELINGUI NGONG		
9. ZAM NGONO ESSOMBA Célestin			22. ATANGANA NDENGUE Jules		
10. ABDOUL Karim ABBO Yérima			23. EVOUNA Donatien		
11. TABI Bernard			24. ATEDZOE Nicolas		
12. FOU DA Claude Olivier			25. ZE Marie Rachel Epse FOU DA		
13. NOMO Anne Epse FOU DA					

Etaient Absents les conseillers ci-après :

- 1-
- 2-